



2025-086

**ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION
CAUM – REMPLACEMENT DE 4 POTEAUX TELECOMS + 1 IMPLANTATION
CHEMIN DU DOMAINE SAINT GEORGES**

Le Maire de MONTAUT,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Vu la demande en date du 20/11/2025 par CAUM, représentée par M. Franck SARTHOU, sise au 50 route de l'aviation 64230 LESCAR,
Considérant la nécessité présentée de remplacer 4 poteaux télécoms et l'implantation d'un nouveau,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,

Arrête

Article 1

Dans le cadre du remplacement de 4 poteaux télécom et de l'implantation d'un nouveau, sur le chemin du Domaine Saint Georges, CAUM est autorisée à modifier la circulation,

Entre le 04/12/2025 et le 03/01/2026

Article 2

Pendant cette période, la **circulation pourra être restreinte et alternée**.

CAUM assurera l'installation, la maintenance et veillera à la bonne signalisation du chantier et ses abords.

Article 3

A l'issue des opérations, le matériel obsolète sera débarrassé.

Article 4

Le présent arrêté sera adressé au demandeur et affiché aux endroits habituels.



MONTAUT, le 02/12/2025

Le Maire,
Alain CAPERET

